

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DGRI 34 Subvention (3.000 euros) à l'association Peace Brigades International – Section française pour son projet de soutien aux femmes défenseuses des droits humains en Amérique latine

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Peace Brigades International – Section française, 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à Peace Brigades International – Section française, 21 ter rue Voltaire 75011 PARIS (simpa n° 39369 ; dossier n° 2019_04192) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO